

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 18 FEVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 12 février 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt trois, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme PEPIN, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, Mme AWONO, M. NICOLAS, Mme CORVEE-GRIMAULT, M. THYSS, Mme CLISSON RUSEK, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, Mme THIBAUT, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

M. DE LAMBILLY par M. CHEVREAU, M. BEAUFILS par Mme LANGLAIS, M. LOREC par M. THYSS

ETAIT EXCUSE :

M. THELLIEZ

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 26

M. HERTZ, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 09

Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 10

M. HAYAR, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 49 avec un pouvoir en sa faveur remis par M. DELRIEU

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 51

Mme LE JEAN quitte la séance à 20 heures 37 et donne pouvoir à Mme KHALED

M. THYSS quitte la séance à 21 heures 05

M. CLAUDIC quitte la séance à 21 heures 11

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame Virginie BARBAUT se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame Virginie BARBAUT est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais passer les premiers points, mais on passera rapidement au point 16. Je vous propose de changer l'ordre du jour pour parler assez tôt dans la soirée du Débat d'Orientation

Budgétaire.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Monsieur le Maire : Tout d'abord, on vous a transmis le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018. Monsieur DEBAILLEUL avez-vous reçu des remarques ?

M. DEBAILLEUL : Non, aucune Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques en séance ?
Je vous propose d'approuver ce procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : Vous avez la liste des décisions qui ont été prises à l'intersession, dans le cadre de la délégation du pouvoir qui m'a été donné par le Conseil Municipal. Ici sont présentées 21 décisions, y a-t-il des questions sur ces décisions ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Je voudrais connaître les motivations de la mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Faiencerie durant les vacances scolaires à l'association Ateliers Amasco. Sachant que si on va sur internet, on peut lire les choses suivantes : la lecture, on dit que c'est une start-up sous statut de loi de 1901 et elle sera animée par des étudiants coachés par des enseignants expérimentés. Je ne comprends pas bien pourquoi la mairie utilise une start-up pour, pendant les vacances scolaires, donner des cours aux enfants. Je ne comprends pas bien l'utilisation de cette association, sachant que le président de cette association est aussi le même que l'association qui fait des débats publics dans la ville en vue des élections de 2020. Quelle est la motivation politique de tout ça ? Pourquoi celle-ci ? Pourquoi ne pas faire un appel d'offre ?

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS va vous répondre. De façon générale, c'est une expérimentation.

MME LANGLAIS : C'est un projet qui est né, qui a été en réflexion depuis l'été dernier puisqu'un certain nombre de parents ont souhaité qu'il y ait des ateliers éducatifs pour approfondir des connaissances sur le socle requis pour passer en année supérieure et tous les parents n'ont pas les moyens forcément de faire appel à des professeurs des écoles pour consolider cet acquis de connaissance. Cette réflexion a émergé de parents et a abouti à la création de cette association qui œuvre pour l'instant à titre expérimental. Nous avons mis à disposition les locaux de l'école élémentaire Faiencerie parce que c'est un point qui est stratégique et central. Mais j'insiste encore une fois, il y a des démarches qui sont faites pour qu'ils aient un agrément, c'est en cours de constitution mais pour l'instant c'est vraiment une expérimentation et qui répond à la demande de familles qui n'ont pas forcément les moyens d'avoir des professeurs des écoles pour faire du soutien scolaire.

Compte rendu des marchés et contrats de prestations de services conclus depuis le dernier Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et 2131-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales

Monsieur le Maire : Ensuite on a rencontré des marchés, des contrats de prestations qui ont été signés pendant cette intersection. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces marchés ou des questions ? Je n'en vois pas.

Dernier point d'ordre général. Vous avez également représenté l'ensemble des DIA. Je pense qu'il n'y a rien de particulier au niveau de ces DIA. Un commerce a été cédé 15 avenue du Général Leclerc. C'était un commerce de vente et de réparation de scooters mais l'activité est reprise. Je ne vois pas de question là-dessus.

Je vous propose de passer au point 16 de l'ordre du jour qui est l'approbation du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2019. Je donne la parole à Monsieur RUPP

FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

16. Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur RUPP. Qui a des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur LETTRON, Monsieur NICOLAS. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THBAUT : Je vous propose de débaptiser votre ordre du jour car il n'y aura pas de débat, pas plus qu'il n'y en a eu l'année dernière. S'il y en avait eu, si les commissions avaient une utilité, la présentation ne serait pas un copier-coller du DOB 2018. Elle aurait inclus certaines de nos remarques faites l'année dernière et que l'on peut réitérer à l'identique cette année.

Il ne peut pas y avoir de débat parce que vous ne donnez pas les éléments minimums pour avoir une vision des agrégats budgétaires. Quand 70 % des recettes de fonctionnement sont constituées par les impôts locaux, on ne peut rien comprendre si vous ne nous donnez pas le montant de l'évolution prévisionnelle de ce poste. Or, vous disposez de tous les chiffres puisque vous arrivez à estimer l'épargne brute et nette. Quelle est cette volonté de nous maintenir dans l'ignorance !

Il ne peut pas y avoir non plus de débat car vous persistez à faire une présentation orientée. Quel besoin de faire de la politique en remontant à 2012 pour encore et toujours mettre en avant la baisse de la DGF et la montée du FPIC ? L'évolution depuis 4 ans ne donnerait pas du tout les mêmes tendances puisque l'actualité est à la stabilisation. Ainsi, vous estimiez le FPIC au DOB 2017 à 566K€ alors que vous le prévoyez à 500K€ pour 2019.

Mais ne vous inquiétez pas, nous savons remplir les trous. Ainsi pas besoin d'augmenter les taxes puisque les impôts vont augmenter avec l'augmentation des bases fiscales de 1,9 %, ce qui représente plus de 330K€ de recettes supplémentaires qui vont sans difficultés compenser la baisse de la DGF de 100K€ et l'augmentation des frais de personnel de 146K€.

Donc copier-coller également sur le fond pour la section de fonctionnement qui se conclut par une épargne nette qui reste bien négative.

Copier-coller également sur le fond pour la section d'investissement où les non réalisations en 2018 approcheront les 4M€, soit près du 1/3 des investissements prévus. En corollaire et c'est heureux, l'endettement augmentera moins que prévu mais correspond toujours à un point haut des dernières années, 2M€ de plus qu'en 2016.

Pas de surprises non plus quant au financement des nouveaux projets par des subventions et de nouveaux emprunts qui seraient multipliés par 2 sans les 2M€ de produits de cessions. Et toujours pas de plan pluriannuel en vue. Un tableau bien peu réjouissant au final.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Je partage assez les remarques de Madame THIBAUT. Je fais quelques remarques, parfois légères et parfois un peu moins. Je vois qu'on va financer un groupe froid pour l'Agoreine. Il me semble qu'on en a discuté il y a une dizaine d'année et que la majorité ici était farouchement opposée. C'est vrai qu'elle sait tout, qu'elle a toujours vu, qu'elle a toujours tout fait correctement

mais 10 ans après elle s'aperçoit qu'il faut quand même payer le groupe Froid, ce qui va nous coûter plus cher que de l'avoir mis au moment où on pouvait le faire. Mais ça, ce sont les pratiques habituelles de la majorité. Je vois que par exemple sur la masse salariale, vous ne prévoyez qu'une augmentation de 1,2, je suppose GTV compris, ce qui signifie clairement qu'il y aura des augmentations pour personne à partir du moment où il y aura des postes revalorisés. Parce que 1,2, une fois que vous avez retiré la technicité, la vieillesse, il n'y a plus d'augmentation de salaire. En fait, budget un peu réactionnaire. Sur les logements sociaux, il manque 608 logements à peu près à la louche comme ça pour atteindre les 25 % de la loi. On ne sait pas, on ne sait pas où, on ne sait pas comment, rien ! Et puis, on ne sait pas combien de PLI, combien de PLAI, rien. On continue comme ça. On dit ce n'est pas grave, on ne paye pas parce qu'on subventionne. En fait, on subventionne des investissements à droite à gauche, ça nous évite de payer les pénalités et puis comme ça on n'a pas de pauvres, on n'a moins de pauvres. L'autre chose, on nous parle du CAEL, l'investissement sur lequel, mais normalement la loi vous oblige à nous donner les coûts de fonctionnement. On n'a toujours pas les coûts de fonctionnement du CAEL. On ne sait pas combien ça va nous coûter en fonctionnement les 1 600 m² alors que c'est une obligation. Il ne peut pas y avoir de nouveaux bâtiments sans que les coûts de fonctionnement soient donnés à ceux qui prennent les décisions. On aurait même dû les avoir avant même de prendre la décision de construire. Tout ça est obligatoire pour que les élus puissent prendre des décisions, mais comme ce n'est pas grave puisque de toute façon on prend les impôts dans les poches des gens, on les embobine en leur disant qu'il y a des tonnes de subventions. Les subventions c'est quand même eux qui les payent parce que ça ne tombe pas du ciel, ce n'est pas magique. Tout va bien, c'est un très beau budget, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, c'est ce que vous aviez dit à la campagne électorale, il y en a eu quand même. Tout va bien dans le meilleur des mondes, on ne va pas y passer la nuit mais moi personnellement je trouve cette façon de présenter pas très honnête.

Monsieur le Maire : Monsieur NICOLAS s'il vous plaît.

M. NICOLAS : Merci Monsieur le Maire. Je profite du DOB puisque Monsieur RUPP a évoqué le budget participatif donc pour rappeler ce premier exercice qui sera réalisé en 2019. Et pour rappeler que le vote débutera à partir du 20 février, donc dans 2 jours, jusqu'au 25 mars et on pourra proclamer les projets lauréats lors du prochain Conseil Municipal. J'ajoute que la plateforme qui nous sert à mettre en œuvre le budget participatif est une plateforme plus générale de démocratie participative qui nous permettra de concerter plus régulièrement les habitants sur différents sujets. Dans un autre sujet, un petit peu lié, je voulais également saluer les différentes dépenses supplémentaires qui ont été réalisées depuis 2012 qui concernent les nouvelles technologies qui offrent de nouveaux services aux Réginauburgiens mais également aux agents de la Ville et libèrent du temps aux agents de la Ville, qui leur fait économiser du temps et peut-être probablement de l'argent également, en termes de personnel. On peut citer notamment le portail citoyen qui est assez majeur dans le changement de travail des agents de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. Monsieur RUPP, pour répondre aux questions qui ont été posées.

M. RUPP : Sur les remarques de Madame THIBAUT, considérant qu'il est inutile de débattre, moi je ne partage pas cet avis. Je pense qu'on peut avoir des points de vue différents et qu'il est toujours enrichissant de débattre. Ceci étant dit, vous nous dites, ça j'en suis extrêmement surpris, qu'on ne cite pas le montant des impôts locaux dans le DOB. Le chiffre est cité, on vous donne le chiffre de l'année dernière, on vous dit qu'il est augmenté de 1,9 %. Tout à l'heure j'ai dit qu'on était à 18 220 000 €, d'ailleurs vous-même vous dites que ça fait 500 000 € de plus. Alors ce n'est pas 500 000 € pour la collectivité, puisque la partie reversée à Vallée Sud englobe aussi une partie de cette actualisation. Vous parlez de l'augmentation de quelques remarques ponctuelles sur l'augmentation de la dette. Vous parlez de 2 millions par rapport à 2016, je crois que le tableau a montré que depuis 10 ans la dette est parfaitement stable et maîtrisée autour de 30 millions d'euros. Ceci malgré les nombreux projets réalisés et ceux en cours. Quant à Monsieur LETTRON, vous faites

quelques remarques le groupe froid en disant on l'aurait fait il y a 10 ans ça coûterait moins cher. Ce n'est pas forcément certain, compte tenu des coûts et de l'inflation, ce n'est pas absolument certain. Aussi, compte tenu de l'évolution de nos recettes, sur la masse salariale vous dites il n'y aura pas d'augmentation de salaire, c'est tout à fait inexact puisque l'année dernière il y avait des dispositifs de revalorisation de carrière, de revalorisation indiciaire. Ce dispositif a été interrompu en 2018, il reprend en 2019. Vous avez vu lors d'une précédente séance du Conseil Municipal que l'année dernière une cinquantaine de promotions ont été accordées à des agents. Ceci entraînant des modifications de postes, nous poursuivrons bien évidemment cette politique en 2019. Le personnel communal bénéficiera statutairement et de part les choix faits par la Ville de majoration pour 2019.

Quant à la question des logements, vous dites, je ne suis pas le plus qualifié pour répondre sur l'aspect du manque de logements sociaux. Vous savez qu'on a actuellement plusieurs projets en cours, nous allons avoir la réalisation de la place de la Gare pour laquelle il y a à peu près 80 logements pour étudiants et une vingtaine de logements sociaux. Le programme prévu, nous allons prévoir un programme principalement de logements sociaux pour le terrain qui est situé sur le CAEL actuellement. Nous en faisons tant que nous pouvons, vous le voyez par rapport aux nouvelles constructions quand elles dépassent 1 200 m² qu'il y a obligatoirement 30 % de logements sociaux. Il est vrai aussi que pour une ville comme Bourg-la-Reine qui est complètement urbanisée et où le foncier est particulièrement cher, l'Etat ne nous donne pas toutes les clés pour atteindre ce quota de 25 % de logements sociaux. Il est plus facile de dire qu'il faut le réaliser, ce que nous souhaitons de voir comment on peut le faire compte tenu des capacités financières de nos collectivités. Quant au coût de fonctionnement du CAEL, je rappelle qu'il a été pour partie évoqué puisque dans le document d'étude du CAEL figuraient notamment nos prévisions sur le chauffage. Le coût de fonctionnement de prévision de fonctionnement du CAEL, bien évidemment le bâtiment ne sera pas réalisé avant un an et demi. Nous chiffrerons le coût de fonctionnement de ce bâtiment.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Quelques compléments pour les logements sociaux, on a parlé des 85 qu'il faut rajouter aux 68 parce qu'ils ont été diminués au moment de la démolition. On a parlé de Villa Maurice tout à l'heure, et on a aujourd'hui un certain nombre, 3 exactement immeubles entiers auxquels on réfléchit pour les acquérir et les transformer. C'est un souci que l'on maîtrise, qu'on regarde de très près. Autre précision, quand on parle d'augmentation de la masse salariale de 1,2 %, je précise qu'à masse salariale constante tout le monde est augmenté. Tout simplement parce que ceux qui partent en retraite sont remplacés par des gens qui sont généralement des salaires moins élevés, tout le monde prend un an. Là on a encore 1,5 %, si c'est la réalité, à masse salariale équivalente tout le monde est augmenté. Voilà pour ces précisions.

Je crois que nous sommes arrivés au point où le Conseil prend acte de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire qui est un préalable, je le rappelle, au budget 2019 qui sera débattu et adopté au prochain Conseil.

M. RUPP : Juste rajouter un point et adresser des remerciements au service financier et en particulier à Monsieur Fred LOUISY qui a fait un très gros travail sur ce Débat d'Orientation Budgétaire. Un grand merci à vous.

Monsieur le Maire : Je m'associe à ce remerciement. On reprend l'ordre du jour normal.

Monsieur le Maire : Point 16 au point 4, jusque-là on sait faire quand même. Je ne voulais pas vous imposer le point 16 à minuit, c'est tout. Vous l'aviez demandé la dernière fois.

MME THIBAUT : Tout à fait, je ne peux que vous en remercier, mais dans ce cas-là le plus facile, d'ailleurs ce n'est pas que nos collègues qui sont en retard seraient arrivés plus à l'heure mais néanmoins le cœur de l'ordre du jour étant le DOB, si dans l'ordre du jour on l'avait eu à sa position de premier point, peut-être que ça aurait permis à certaines personnes en retard d'être à l'heure, je n'en suis pas totalement sûre. En tout cas je vous remercie de l'avoir mis là mais ce serait bien de l'anticiper au niveau de l'information. Merci.

Monsieur le Maire : Je passe au point 4 qui est la représentation substitution au sein du SIGEIF de la Communauté d'Agglomération« Communauté Paris-Saclay ».

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

4. Représentation-substitution au sein du SIGEIF de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur le Maire : Je vous propose de prendre acte de ce point-là.

5. Communication du rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

6. Communication du rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

7. Communication du rapport annuel d'activité 2017 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Monsieur le Maire : Ensuite il y a la communication des rapports annuels du SIFUREP, du SIGEIF justement et du SIPPEREC. Vous les avez reçus, là encore je vous propose de prendre acte. Il n'y a pas de vote, il peut y avoir des questions. Madame THIBAUT et Monsieur LETTRON. Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : C'est toujours une question de forme, on ne les a pas reçus parce que vous avez dit justement dans le rapport de présentation qu'ils étaient accessibles à l'adresse internet suivante. Très franchement, je n'ai pas le temps et donc je n'aurai pas de question de fond parce que j'avoue en m'en excusant que je n'ai pas été ouvrir l'adresse internet et regarder derrière. Par contre, dans les structures où nous avons quelqu'un qui représente la commune, serait-il possible que ces représentants, s'ils existent, nous fassent une petite synthèse de ce qu'il faudrait savoir sur les différents rapports s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas encore fait de synthèse sur ces sujets.

MME THIBAUT : Disons que si quelqu'un représente la commune, je trouverais bien qu'il fasse un petit compte-rendu, ce qui permettrait aux personnes qui n'ont pas forcément le temps de se plonger dans tous ces sujets de savoir une ou deux choses significatives sur ces organismes. Si on a des représentants, et je dois avouer que j'ai oublié si on est représentés dans ces structures.

Monsieur le Maire : Pas dans toutes. Madame THIBAUT, je prends note de votre demande. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : J'utilise le rapport notamment du SIPPEREC mais je pense que la critique est la même pour le SIGEIF. Désormais le SIPPEREC se représente comme ceci : partenaire des collectivités, le SIPPEREC les accompagne dans... Mais partenaire, enfin on rêve. Le SIPPEREC c'est l'émanation des communes, ça se construit, c'est un syndicat intercommunal. C'est un syndicat qui a été créé pour l'électrification en 1924. Aujourd'hui, ce machin se propose comme un partenaire, c'est-à-dire comme un truc extérieur. Juste pour vous dire, quand on lit bien tout ça, on nous parle maintenant même que va arriver à terme tout ce qui est concession. On sait que les concessions sont communales, et les concessions pour l'instant elles sont en générales attribuées à une hélice en électricité et à Gaz de France pour les gaz. On commence à nous parler de mise en concurrence des concessions, etc. Tout ceci est extrêmement dangereux, si des gens pensent qu'ils vont gagner 3 francs 6 sous avec ce genre de système, ils se trompent. Les seuls qui vont gagner dans la déréglementation totale ce sont ceux qui ont du vent quand il y en a, ceux qui ont du soleil, et ceux qui ont des centrales hydrauliques, etc. En région parisienne on n'a pas de centrale, il faudra bien qu'on paye. S'il n'y a plus de système national qui s'applique à tout le monde nous serons les grands perdants de l'affaire. Dans le compte-rendu du SIPPEREC c'est un peu ça. L'autre chose, c'est

qu'avant le SIPPAREC ne s'occupait que des problèmes d'électricité et le SIGEIF s'occupait des questions de gaz, aujourd'hui les 2 s'occupent gaz et électricité. On nous parle en permanence du mille-feuille institutionnel, mais à ce moment-là quel intérêt d'avoir 2 syndicats intercommunaux qui ont les mêmes compétences sur une région ? Autant confier la compétence électricité et gaz du service local, soit au Grand Paris, soit à la Région. Moi je ne comprends plus à quoi sert ce genre de structures. Personnellement, à part le fait de maintenir des fonctionnaires comme pour l'Union Européenne et ça permet de nourrir les cousins, les beaux-frères et les belles-sœurs, je ne vois pas l'intérêt de maintenir tout ça qui ne fait que se reproduire et d'inventer des tonnes de trucs chaque année pour pouvoir continuer à exister. Voilà ce que j'ai à dire sur les rapports, et moi les rapports ne m'ont pas convaincu de la nécessité de l'existence de ces structures.

Monsieur le Maire : Ces organismes travaillent surtout dans le cadre de la mutualisation des services, c'est à ce niveau-là qu'on retrouve un certain nombre de résultats et de bénéfices. Je note que le Conseil a pris acte de l'ensemble de ces rapports.

Il est pris acte de ces rapports et nous passons maintenant aux affaires sociales. Le premier point concerne le dossier de Consultation des Entreprises relatif au marché de nettoyage des locaux des crèches nouvellement reprises, Leclerc, Hoffmann et du Jardin d'enfants Hoffmann et l'autorisation à donner au Maire pour lancer une procédure d'appel d'offres avec publicité européenne, et de signer en conséquence le marché. Je propose de donner la parole à Madame KHALED s'il vous plaît.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Angélique KHALED

8. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché de nettoyage des locaux des crèches Leclerc, Hoffmann et du Jardin d'enfants Hoffmann et autorisation à donner à Monsieur le Maire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne et de signer le marché avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : Juste une question mais qui a son importance. Est-ce qu'on a fait au préalable une comparaison entre sous-traitance et internalisation de cette prestation avant de partir dans un marché ?

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : J'ai la même question, je la formulerai juste un peu différemment à savoir qu'avant de se lancer sur un marché, on aurait pu se poser en tant que collectivité la question de savoir si ça a un intérêt pour le travail réalisé pour le personnel qui va faire les prestations d'être plutôt interne à la Ville ou d'une entreprise de nettoyage, qui sont quand même réputées pour être socialement parmi les pires. Ça fait un lien avec ma deuxième question et remarque qui est que dans les critères du marché on a 50 % pour le prix, ce qui veut dire, et d'ailleurs c'est le seul adjectif qui est utilisé au-dessus dans la phrase, le choix de l'offre économiquement plus avantageuse, donc on vise bien uniquement le prix. On aurait pu avoir un critère social, parce que ça existe dans les marchés des clauses d'insertion, des choses comme ça je n'en vois pas à moins que ça soit ailleurs que dans le rapport qu'on nous présente. Il y a la performance environnementale en dernier, 10 %, ce qui fait que finalement c'est certainement l'économie qui va emporter et derrière l'économie en matière de nettoyage il y a très souvent des conditions sociales très dégradées. Je trouve assez dommage que ces choses soient dans ce sens-là. Et deuxième question, on nous parle de recours à une assistance de maîtrise d'ouvrage. Première question c'est, quel est le coût de cette étude-là ? Et deuxièmement est-ce qu'on n'avait pas, parce qu'on est déjà dans une situation de faire nettoyer les crèches municipales, un peu de savoir-faire qui aurait peut-être pu éviter cette étude ?

Monsieur le Maire : Je réponds peut-être à l'envers. Quand vous dites que les entreprises ne respectent pas un certain nombre de critères sociaux, il est évident ces aspects sont vérifiés au niveau des candidatures, non pas à l'appel d'offre en lui-même, on vérifie, il y a un certain nombre de questions qui sont posées, des questions financières sur les bilans et aussi sur le respect de toutes les normes sociales, et toutes les conditions sociales. Il y a des critères, il y a des qualifications, on peut difficilement aller au-delà. On respecte un certain nombre de critères objectifs. Pour ce qui est du choix entre l'internalisation et la sous-traitance, là encore on pense que la sous-traitance est une mutualisation beaucoup plus globale et beaucoup plus performante pour la commune. Il faut noter quand même que, s'il vous plaît, que nous avons changé la présentation. Désormais, nous délibérons sur le DCE et non plus sur le marché. Notamment au niveau des commissions dans lesquelles vous pouvez faire des remarques sur le cahier des charges qui est le point d'entrée.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver ce DCE, d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offre ouverte, et ensuite d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tous documents y afférents, y compris les avenants, avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la commission d'appel d'offre.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. BONAZZI pour M. DELRIEU)

MAJORITE

Monsieur le Maire : le point suivant concerne la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bourg-la-Reine, pour ce qui concerne le Relais Assistantes Maternelles. Madame KHALED s'il vous plaît.

9. Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bourg-la-Reine, concernant le Relais Assistantes Maternelles

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Je voudrais réitérer quelques points que j'ai évoqués en commission. Le premier c'est quand même de regretter qu'on nous soumette une convention qui démarrait à compter du mois d'août, c'est-à-dire avec un effet rétroactif, ça pose toujours problème. Le deuxième, c'est qu'on a eu un débat fort intéressant d'ailleurs en commission, au cours duquel on a compris les éléments qui avaient amené à intégrer des prestations supplémentaires et notamment ce choix de donner un coup de pouce à la formation continue. Ces choix ont été faits sur la base d'un rapport d'évaluation qui ne nous a pas été communiqué. On nous a indiqué qu'il nous serait présenté par la suite. J'aurais souhaité qu'il soit communiqué avant que l'on procède au vote de cette convention. Le dernier point, c'est que je trouve qu'il aurait été intéressant, et on en a échangé, que les usagers soient consultés quand on renouvelle ce type de convention. J'ai posé aussi la question pour les usagers, c'est-à-dire les parents notamment. On m'a indiqué que les assistantes maternelles avaient été consultées, ce qui est important, mais il me semble que ça serait de bonne politique que de consulter également les usagers. Voilà pour les 3 remarques que j'avais à faire sur ce point.

Monsieur le Maire : Madame KHALED vous répondez s'il vous plaît.

MME KHALED : Sur la question de la date, effectivement on signe là une convention qui a un effet rétroactif mais en fait c'est la CAF des Hauts-de-Seine qui nous a transmis cette convention seulement en novembre 2018, comme vous le voyez avec la date de signature. Ça n'a pas été fautive de leur réclamer auparavant mais il faut dire qu'ils étaient très, enfin c'est ce qu'ils nous ont dit, très

engagés dans un autre sujet. Il y a eu un retard qui a été pris dans le renouvellement de cette convention mais qui n'est pas du tout de notre fait. La CAF nous ayant transmis la convention seulement en novembre 2018, nous l'avons passée maintenant le plus tôt que nous pouvions en fonction du calendrier des instances représentatives du Conseil Municipal. Sur le rapport d'évaluation, on s'est engagé à vous présenter, on fait beaucoup de points d'information au sein de la commission des affaires sociales mais on n'avait pas encore fait de point d'information spécifique sur le fonctionnement du relais petite enfance. Or, c'est un fait que nous faisons une évaluation annuelle avec la CAF et la PMI et les salariés du relais à peu près chaque été, ça se fait au niveau du mois de juin en général. Dorénavant, on vous en donnera connaissance au sein de la commission. C'est un engagement qu'on a pris. Sur les modalités de consultations, ça aussi c'est dans le cadre de la préparation des rapports d'évaluation. On discute de la méthodologie de l'évaluation avec la CAF. On a arrêté avec la CAF déjà il y a 2 ans ces modalités, ça consiste essentiellement à faire de l'évaluation de la qualité à partir de questionnaires de satisfaction qui sont proposés aux professionnels qui fréquentent le relais. J'en ai tout à fait convenu, on a eu cet échange en commission et c'est un souhait, une instruction que j'ai passé auprès des services pendant la commission. Je souhaiterais qu'il y ait également l'association pour l'année prochaine des parents qui peuvent avoir un avis sur le relais assistantes maternelles ou directement puisqu'il y a un certain nombre de parents qui viennent consulter les professionnels du relais pour avoir des informations juridiques sur les contrats de travail qu'ils engagent avec leurs assistantes maternelles ; ils peuvent aussi avoir un avis indirect à travers la fréquentation du relais par leurs assistantes maternelles pour les accueils jeux des enfants. Je sais qu'il y a des parents qui souhaitent que l'assistante maternelle de leurs enfants fréquente ces accueils jeux puisque c'est aussi un dispositif de socialisation des enfants. Il y a certaines familles qui choisissent leur assistante maternelle en fonction du fait qu'elle fréquente le relais. Nous allons mettre en place un dispositif de participation des parents à l'évaluation des activités du relais.

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant au sujet de l'urbanisme. Le premier d'entre eux concerne l'approbation de la charte architecturale et paysagère sur notre commune établie avec le CAUE 92. Madame SPIERS s'il vous plaît.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

10. Approbation de la charte architecturale et paysagère sur la commune de Bourg-la-Reine établie avec le CAUE 92

Madame SPIERS et Monsieur ANCELIN présentent le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Des questions ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI et Monsieur HERTZ. Madame MAURICE s'il vous plaît.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Je voulais demander, un peu naïvement, si les dernières constructions de la Ville, pilotées par la Ville, répondaient au principe de cette charte. Je me posais la question, un peu au hasard, par exemple sur la ZAC de la Bièvre. Est-ce que les dernières constructions répondent à cette charte en tout point ou en partie, y compris cette construction, la ZAC de la Bièvre, centre-ville ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Je vais être un petit peu long mais ce sont beaucoup de remarques, plus que des questions. La première remarque c'est que j'aurais trouvé utile qu'en préambule, et je l'ai lu assez vite mais quand même en entier, il soit dit que la Ville, la nôtre, est la plus dense et la plus construite de son environnement. Je parle des villes comparables autour, et c'est quand même un élément décisif et que ça peut orienter ce qui est choisi comme étant la suite de son évolution. Deuxièmement, il n'est pas fait mention du tout, sauf erreur non plus, d'un certain nombre de lois qui doivent être respectées, qui sont la loi sur l'eau, la loi sur l'air, les sujets de trame verte, de trame bleue. Nul n'est censé ignorer la loi mais beaucoup l'ignorent quand même et c'est pas mal dans un document comme ça qui se veut uniquement indicatif, de rappeler qu'il y a un cadre législatif, notamment parce qu'on a parlé des sujets du développement durable, et je ne crois pas avoir vu ça. Autre chose, c'est plus pour nous et pour les lecteurs, c'est qu'il me semble que le pouvoir quant à l'architecture, les parcelles, etc., bascule vers le territoire, bascule vers des prescriptions de la métropole, et comment est-ce que s'articule la politique de Bourg-la-Reine avec ces niveaux-là, dont elle dépend avec plus ou moins de force et pas non plus inscrit. Après sur l'objet lui-même, c'est surtout un inventaire et c'est extrêmement descriptif et quand même très peu prescriptif parce que Madame SPIERS vous avez dit on parle des matériaux, etc., mais c'est un catalogue. La deuxième moitié, à partir de la page 41 c'est un catalogue, la fin c'est le catalogue Truffaut et avant c'est le catalogue matériaux. On peut prendre soit ça, soit ça, soit ça, il n'y a pas tout, et c'est peut-être pas mal, je ne dis pas qu'il faut que la Ville se transforme en un mono bloc. Mais à quoi bon le catalogue quand en fait on n'a pas donné les pré-requis et ce qui est vraiment la politique au début. La description qu'on a faite précédemment de la première moitié, c'est l'inventaire de la beauté, des choses qui restent qui sont biens. Sachant qu'une partie de ce qui était intéressant a été détruit il n'y a pas assez longtemps. Après un point plus précis, il est fait mention quelque part de l'Agenda 21 dans lequel la mairie avait décidé de construire une trame de réseau pour des transports doux entre les équipements publics. Là ma question est précise, il est mentionné cet Agenda 21, il est vieux, on l'a critiqué en son temps et je ne vois pas tout à fait la trame se construire aujourd'hui des années après la rédaction du dit Agenda 21. Enfin, sur la partie prescriptive je trouve quand même que ça manque un peu d'innovation. Il est très peu fait mention de la construction bois en structure y compris dans le collectif, or ce sont des choses, la France est en retard, et c'est quelque chose qui existe et qui pourrait être développé. Il est fait peu question aussi sur le logement social de forme innovante de logement social avec le partage de certains équipements, jusque y compris les véhicules, ces choses-là existent déjà et ce sont des choses qui pourraient être mises en avant. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir des photos de maisons suédoises, danoises et que sais-je encore. Enfin un point précis et un peu technique aussi sur la végétalisation, il y a quand même des études qui disent que c'est positif en terrasse et que c'est plutôt négatif en façade. Or il est dit que les plantes c'est bon partout, les plantes en façade c'est plutôt négatif parce qu'il faut monter l'eau et que globalement ça ne vit pas très longtemps, ça consomme beaucoup, ça fait plaisir aux architectes mais pas beaucoup à l'environnement.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Je vais dire un peu les mêmes choses. Je suis un peu gêné parce que le travail qui a été fait était fait avec une grande volonté de concertation, c'est indéniable. La partie descriptive et analyse du bâti est assez précise et assez intéressante. Par contre, quand on en vient aux recommandations, aux prescriptions, on reste un peu sur sa fin. En clair, je me suis demandé si j'avais des travaux à faire, est-ce qu'en regardant la charte j'aurais beaucoup d'indications sur ce que je devrais faire ou ce que je ne devrais pas faire. La réponse est non, c'est-à-dire qu'il faut regarder dans les annexes pour voir qu'il est peu recommandé de mettre des climatiseurs trop en évidence. Il y a quelques recommandations sur les limites entre les propriétés mais globalement, les recommandations elles seraient aussi bien valables dans toutes les communes avoisinantes, elles n'ont rien de très spécifiques à Bourg-la-Reine et ça me gêne un peu parce que du coup on a

l'impression d'un document qui est agréable à lire, qui est assez joli avec de belles photos mais dont on ne sait pas quelle sera la portée pratique. Et ce d'autant plus que c'est une charte à visée pédagogique et qui n'a strictement aucune mesure contraignante qui fait que les quelques rares contraintes qui sont exprimées dans ce document soient respectées lors du permis de construire par exemple. L'articulation avec le PLU, c'est pareil, il y a eu lors des groupes de travail une demande forte des quartiers qui était d'avoir un dégradé dans les hauteurs qui permet de ne pas avoir côté Maréchal Joffre et Général Leclerc une espèce de mur qui domine complètement les zones pavillonnaires qui sont juste derrière. Ça a été dit, maintenant comment faire respecter ça concrètement quand un promoteur arrive et veut faire un nouveau mur parce que de toute façon si on densifie, si on cherche à densifier on va faire quelque chose de très vertical, de très parallélépipédique et rien ne l'empêchera de le faire en réalité parce que de toute façon il ne respectera pas tout à fait l'esprit de la charte mais rien, s'il sait déposer correctement un permis de construire, ne permettra de s'opposer réellement à ce qu'il veut faire. Finalement, la charte est un beau document, mais je ne suis pas certain de sa grande utilité.

Monsieur le Maire : Merci pour ces remarques. Madame SPIERS va commencer à répondre.

MME SPIERS : Dans les réponses je voudrais quand même bien insister, c'est que nous avons un PLU et notamment l'article 11 du PLU. On a déjà un certain nombre de dispositions. Vous pensez peut-être, et vous dites que cette charte peut-être qu'il n'y a pas assez de recommandations, etc., c'est le but d'une charte, il faut quand même laisser un minimum d'ouverture sur les recommandations parce qu'il faut pouvoir s'adapter au cas par cas. Certains disent que c'est un catalogue, d'autres disent que ce n'est pas assez précis et pas assez dirigiste mais je pense que c'est une vraie volonté. C'est-à-dire que quand on travaille, parce qu'il faut penser que ce document est un guide qui sert lorsque l'on a des échanges et lorsque l'on travaille avec les différents constructeurs, qu'ils soient des immeubles collectifs, mais aussi des particuliers. Il y a un échange qui se fait au cas par cas. Il faut bien se dire que c'est un document qui nous sert à faire vraiment, à avoir vraiment une réflexion au cas par cas et faire parfois du sur-mesure. Par rapport à la volumétrie, on peut arriver à discuter et ça, ça arrive dans un grand nombre de projets où on discute sur la volumétrie des constructions mais au niveau de la hauteur par exemple sur le boulevard Joffre ou par rapport aux zones pavillonnaires, on a un zonage dans le PLU qui régleme les différentes hauteurs mais il nous appartient au cas par cas de travailler parce que certes c'est réglementaire mais on sait très bien qu'il faut étudier l'insertion, l'articulation, et les zones de contact. C'est pour ça que tout à l'heure j'ai précisé qu'il fallait travailler et que c'était très important de travailler sur les zones de contact.

Par rapport aux compétences, effectivement la charte a été élaborée par la ville de Bourg-la-Reine et le PLU est de la compétence de VSGP et du territoire. Il n'en demeure pas loin que nous sommes dans le cadre d'un PLU qui a été élaboré par la Ville, qui est très complet, qui a des orientations, qui a cet article 11 mais que nous voulions conforter et apporter quelques précisions. A nous après d'être suffisamment persuasifs quand nous travaillons, et je rappelle le plus en amont possible. Vous posiez la question de l'Agenda 21, je pense que je vais laisser la parole à Philippe en complément.

M. ANCELIN : Non je n'ai pas grand chose à en dire, si ce n'est quand même déjà en préambule pour rebondir sur ce qu'a dit Isabelle SPIERS, moi par ma profession je crois à la vertu didactique et pédagogique du catalogue puisque je les utilise quotidiennement et que ça nous sert toujours considérablement dans notre profession. Je pense que tout catalogue, surtout quand il est bien fait et bien descriptif, est toujours une source d'information. En ce qui concerne l'Agenda 21, pour moi dans le cadre de cette charte paysagère et environnementale, ce n'était pas véritablement le sujet. L'importance c'était surtout de faire un état de ce qu'est Bourg-la-Reine aujourd'hui et de pouvoir permettre des préconisations pour, comme l'a dit Isabelle SPIERS tout à l'heure, discuter très en amont avant chaque projet et donner des indications pour celles et ceux qui font des travaux. Ayant travaillé en collaboration avec Isabelle SPIERS, c'est vrai que je me suis mis en voyant la charte à la place de devant faire des travaux et je suis obligé de constater que pour moi c'est un document fort utile et que je me suis dit si j'avais tels travaux ou telles extensions à faire c'est intéressant de voir tel

projet ou telle image qui a été choisie par les architectes du CAUE.

MME SPIERS : Pour continuer à répondre aux différentes questions, je vous propose, et de toute façon on en avait l'intention, à la fin de la brochure, d'indiquer la législation et les différents cadres réglementaires autour de l'urbanisme ainsi que les services de l'urbanisme. On pourra très bien rappeler le cadre réglementaire au niveau de l'urbanisme dans les dernières pages.

M. LETTRON : Toujours un peu moins que la majorité ! Ce que je voulais dire c'était à propos du territoire et du rôle du territoire sur le PLU. Oui, en droit c'est du ressort du territoire.

Monsieur le Maire : Je vais y répondre.

M. LETTRON : Excusez-moi de vous voler mais il y a quand même un accord de principe au territoire où la commune a, quelle que soit sa couleur, quel que soit le nombre, ne se mêle pas de la commune B. Une espèce de truc comme ça qui se fait au territoire, ce qui fait que si les élus de Bourg-la-Reine décident d'un plan d'occupation des sols, le territoire ne contrariera pas les choix de la commune. C'est comme ça depuis le début que le territoire est mis en place, et c'était déjà un peu comme à l'Agglomération. Monsieur le Maire ça ne vous empêche pas de...

Monsieur le Maire : Je vais compléter mais je crois que je suis tout à fait en phase avec vous. Aujourd'hui existent la métropole, le territoire, la commune. Ça a été dit, le PLU, maintenant le PLUI est au niveau, est en train de passer au territoire mais je rappelle qu'au niveau du territoire le bureau est constitué des maires essentiellement et la métropole c'est surtout l'assemblée des maires. De toute façon, on discute au niveau des métropoles et ensuite au niveau du territoire, le SCOT par exemple, c'est un plan global pour la métropole et pour la Région. Mais ensuite il y a la volonté de tous les maires, et Monsieur LETTRON vient de le rappeler, quelle que soit la couleur politique, la volonté des maires c'est de conserver la maîtrise du PLU sur chacune des villes. Naturellement, l'assemblée redonne le pouvoir aux villes pour ces aspects-là, même s'il y a des aspects plus généraux. Je voudrais vraiment remercier l'équipe qui a travaillé, les équipes aussi de concertation, les groupes qui ont travaillé autour de cela pour un document qui est un guide. C'est un guide pour l'élaboration des projets et autres. Bien sûr c'est un catalogue, ça a été dit, parce que d'un quartier à l'autre c'est quand même un petit peu différent, l'environnement immédiat est important. C'est ce qu'on discute aujourd'hui de plus en plus avec les constructeurs. Les constructeurs suivent nos recommandations, les constructeurs même si ça ne s'impose pas ils n'ont pas envie de s'opposer à la Ville et je le vois tous les jours. Cet après-midi, on a encore présenté une modification d'un permis de construire et je pense qu'on en est à la dixième parce que l'original était même signé par Monsieur CHEVREAU. J'ai vu les planches encore cet après-midi, les originaux étaient signés par Monsieur CHEVREAU. Vous imaginez la durée qu'on peut avoir pour certaines constructions importantes et les constructeurs acceptent beaucoup de recommandations pour s'adapter au niveau l'environnement de la Ville. C'est un travail qui est fait très en amont. Je remercie les services, je remercie Madame SPIERS qui conduit tous les jours et que je pense donne un certain nombre de résultats.

On va ajouter les aspects législatifs mais là je vous retourne un peu la question, justement c'est de la politique, on va au-delà du législatif au niveau de ce document. Au-delà du PLU en particulier. La question de Madame MAURICE concernait la ZAC de la Bièvre, qui a été conçue il y a un certain nombre d'années. Pour les premiers, l'étude architecturale date je pense de 15 ans, entre 15 et 10 ans. Ça répondait à un certain nombre de critères, pas aux mêmes critères d'aujourd'hui. De toute façon, aujourd'hui on est dans un environnement un peu différent, notamment pour ce qui est développement durable, pour ce qui était des trames et autres. Ça ne répondrait peut-être pas complétement au guide aujourd'hui mais justement on est là pour s'adapter aux besoins de la décennie ou des décennies qui vont venir.

Monsieur le Maire propose de passer au vote afin d'approuver la charte architecturale.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. BONAZZI pour M. DELRIEU)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Je passe au point 11, qui concerne l'octroi de la garantie de la commune pour un contrat de prêt pour la société "1001 Vies Habitat" et qui concerne l'acquisition de 17 logements locatifs sociaux au 96 boulevard du Maréchal Joffre. La commune octroie la garantie. Madame SPIERS s'il vous plaît.

11. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 91280 contracté par la société "1001 Vies Habitat" pour l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux au 96 boulevard du Maréchal Joffre

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Juste pour expliciter mon vote, je m'abstiendrai sur ce vote dans la mesure où je considère de mon point de vue qu'il n'y a pas assez de PLI. Je manifesterai mon mécontentement par l'abstention.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : J'ai 2 questions et puis une remarque qui m'est personnelle. Les 2 questions sont : pouvez-vous nous expliquer les orientations qui font que tel ou tel organisme est retenu pour un nouveau projet de logements sociaux ? On voit apparaître de temps en temps la SEM, de temps en temps d'autres organismes, et là la sur la société 1001 Vies Habitat, parce que moi personnellement je ne la connais pas, est-ce que vous pouvez nous présenter cette société pour nous rassurer sur le fait qu'on leur accorde la garantie de la commune pour leur prêt ? Et la remarque, qui est à titre personnel mais je voulais partager avec vous parce que c'est le sujet. Je suis choquée, c'est un bien grand mot mais interpellée par le fait que quand on regarde la construction aujourd'hui, on voit ce qui est logement social et ce qui est propriété qui n'est pas logement social. Je ne suis pas sûre que la couleur des fenêtres est une logique de dissocier entre la partie qui va être logement social et la partie qui ne va pas l'être. Je trouve que ça fait un peu beaucoup entre la pierre et pas la pierre. Déjà c'est une chose qui veut peut-être expliquer les prix. Moi personnellement ça ne me plaît pas de voir un traitement différencié et aussi visible au niveau de la construction entre la partie logement social et qui ne l'est pas. Je vous dis juste, la couleur des fenêtres on aurait peut-être pu éviter. C'est le même immeuble, moi j'aurais trouvé bien, mais je ne suis pas la spécialiste de l'urbanisme. Je vous le dis tel que je le ressens en temps que citoyenne. Je trouve que l'uniformité de couleur de fenêtre aurait été plus judicieuse.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je souscris à ce qui vient d'être dit. Simplement rappeler, je fais le lien avec la charte, c'est typiquement un immeuble qui se substitue à un espace vert avant, qui était assez rare en centre-ville et qui avait un sens sur le plan écologique typiquement trame verte, c'était un projet privé donc je ne suis pas sûr que là il puisse tout faire là-dessus. Il n'empêche que c'est typiquement contradictoire avec ce qu'on vient de lire précédemment. Il y avait une emprise, là le mur est au ras de l'allée, il n'y a pas de paysage, il n'y a pas de verdure, il y a un gros immeuble et de surcroît. Je pense qu'il serait peut-être bien de mettre un petit addendum dans la charte là-dessus. Pourquoi matérialiser la qualité sociale ou pas sociale dans la façade, ça aussi ça me paraît un peu inélégant pour le dire comme ça.

MME SPIERS : Quelques informations par rapport à 1001 Vies Habitat, je me suis exactement posée la même question que vous. Premièrement c'est le constructeur qui établit le contact avec le bailleur

social qui va intervenir. D'autre part, j'ai vu qu'il s'agit d'un établissement qui gère 86 000 logements, 225 000 personnes sur 431 communes. Donc je pense que c'est déjà un établissement référencé et qui peut travailler valablement sur la Ville. Pour la question des alignements de cet immeuble, je rappelle que là on relève des règles du PLU. Nous sommes sur une zone d'alignement dit faubourien de construction style haussmannien mais il y a quand même un très grand jardin et des espaces verts auxquels nous tenons sur l'arrière du bâtiment. Ensuite, d'abord cet immeuble n'est pas terminé au niveau des finitions mais il est vrai qu'il est regrettable qu'il y ait une différenciation de traitement des différentes parties des immeubles puisque dans la plupart des projets désormais il y a une partie de logement social et une partie privative. D'ailleurs je vous rappelle qu'en général les prestations sont les mêmes de plus en plus. Il faut tendre à signer absolument aucune différenciation, ce qui doit être la norme. Sachant que pour de nombreux logements sociaux, et j'en ai eu la démonstration cet après-midi, il y a des normes de confort, de construction que ce soit pour la construction neuve ou pour la réhabilitation, qui sont très strictes et qui permettent d'offrir des logements d'excellente qualité avec de très bonnes prestations. Il est évident qu'il n'y a pas de différenciation à faire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Pour répondre aussi à votre question, et vous avez répondu vous-même que c'était un espace vert mais un espace vert privé. La seule solution qu'on aurait pu avoir c'est acquérir au niveau de la Ville mais c'était un certain nombre de millions d'euros. On ne pouvait pas, à 50m du parc de Sceaux, acquérir un espace vert à un montant très élevé.

M. ANCELIN : Juste une précision, il n'y avait pas qu'un espace vert parce qu'il y avait toute une partie qui correspondait à un cours de tennis donc le cours de tennis ne fait pas partie d'un espace vert me semble-t-il.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'accorder cette garantie de la commune à hauteur de 100 % pour ce prêt de 2,3 millions à la société 1001 Vies Habitat.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur LETTRON)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Je retire le point 12 de l'ordre du jour parce que le contrat de prêt lui-même ne nous est pas parvenu à l'heure. Je vous propose de passer au point 13 qui concerne la revalorisation des tarifs des taxes et redevances funéraires. Je donne la parole à Madame SCHOELLER s'il vous plaît.

12. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, pour le financement des travaux de réhabilitation de la résidence Normandie

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

CITOYENNETE ET POPULATION

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

13. Approbation de la revalorisation des tarifs des taxes et redevances funéraires

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame SCHOELLER. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Sur ce point je vois qu'on tient compte du taux d'inflation pour les augmentations, ça aurait été bien de prendre la même règle pour les salaires.

Monsieur le Maire : Je vous ai répondu à cette question.

M. LETTRON : Pour les salaires vous m'avez dit que tout le monde touchait mais là on dit que c'est 1,8 alors que vous n'avez prévu que 1,2.

Monsieur le Maire : J'ai dit 1,2 plus 1,5 au titre du glissement.

M. LETTRON : J'ai mal entendu, je vous pris de bien vouloir m'excuser Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : A l'occasion de ça, 2 choses. Un, c'est que je trouve que typiquement le cimetière on est dans le service public et à ce moment-là parler un peu de rentabilité, on augmente comme ça les revenus vont être un petit peu plus, équilibrer les dépenses et ce n'est absolument pas le cas, 160 et 12. Et deuxièmement, autre chose sur l'aspect service public des choses, il fut un temps on a voté ici un projet de la construction d'un auvent pour protéger dans la mauvaise saison les familles qui viennent. Monsieur CHEVREAU plus tard m'avait dit plus tard « on ne l'a pas fait parce que finalement le projet était trop cher », don't act mais c'était il y a des années et je voulais savoir si cette réflexion-là était toujours vivante ou pas. C'est un mauvais jeu de mot. Parce que lors des cérémonies s'il pleut il n'y a rien pour s'abriter, à part l'entrée du gardien.

MME SCHOELLER : Effectivement au niveau des investissements ça n'a pas été retenu.

Monsieur le Maire : Pas pour l'instant. Comment ça ? (*hors micro*) L'église protestante également.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. BONAZZI pour M. DELRIEU)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Maintenant on passe à la décision de retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis ou dit le SICOMU.

14. Approbation de la décision de retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis (SICOMU)

MME SCHOELLER : Merci Monsieur le Maire. Je vais vous faire un petit historique du SICOMU. Le SICOMU a vu sa naissance le 31 janvier 1978. La prise de participation a été effective en octobre 1982. Ce SICOMU est composé de villes du 92, à savoir Bagneux, Bourg-la-Reine, Chaville, Meudon et Saint-Cloud, ainsi que pour le 91 des villes des Ulis, le Palaiseau et d'Orsay. A l'époque, la possibilité de prendre une concession perpétuelle par chaque citoyen saturait les cimetières et c'est pour cela que les villes du 92 se sont dirigées vers la création de ce cimetière intercommunal. Depuis, il n'y a plus d'obligation pour les communes d'accorder des concessions perpétuelles. De plus, l'éloignement et la complexité d'abord du cimetière des Ulis n'a jamais attiré les familles Réginauburgiennes ni celles des autres communes du 92. Actuellement, nous n'avons plus que 2 concessions. De plus, il a été mis en place pour le cimetière de Bourg-la-Reine, alors excusez-moi je parlais de rentabilité, un programme pluriannuel de reprise des concessions avec environ 25 places annuellement permettant une meilleure gestion de l'espace.

En conséquence, l'ensemble des communes du 92 ont manifesté leur souhait de quitter le SICOMU. Un refus leur avait été opposé lors des mandats précédents et ces demandes ont été réitérées par courriers, discussions et rencontres entre le président du SICOMU et les maires depuis 2014. Le comité syndical a conditionné les retraits éventuels à la réhabilitation du site et à la vente de la réserve foncière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Je voulais juste saluer mes camarades des Ulis d'avoir accepté qu'on puisse sortir du syndicat correctement.

Monsieur le Maire : On prend acte.

Monsieur le Maire propose de passer au vote et d'approuver cette décision de retrait de la Ville du SICOMU.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne les travaux au titre de l'année 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ou dit CCSPL.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

15. Présentation des travaux au titre de l'année 2018 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT, Monsieur HERTZ.

MME THIBAUT : J'ai 2 questions. Je voulais savoir pourquoi ce sujet n'était pas passé en commission finances puisque c'est commission finances et développement économique. Il me semble que c'est un sujet développement économique. L'autre chose, est-ce que vous pouvez nous faire un point de situation sur la concession de service public pour la gestion de la résidence La Vallée qui a l'air de poser un problème d'un point de vue juridique ?

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Je reprends le deuxième point de Madame THIBAUT. D'autant plus qu'en CCAS on a eu quand même une explication détaillée sur ce qui se passait pour la résidence de La Vallée et je pense qu'il serait important que le Conseil Municipal soit averti que cette Délégation de Service Public ne peut pas se faire.

Monsieur le Maire : Au niveau de ces rapports, je ne pense pas que ce soit passé au niveau de la commission finances, c'est pour information à ce niveau-là. Pour ce qui concerne la résidence La Vallée vous savez que la DSP est à renouveler. C'est plus compliqué au niveau juridique mais on va procéder au renouvellement de la DSP dans les temps qui sont voulus.

M. HERTZ : Je suis désolé Monsieur le Maire mais ce n'est pas exactement ce qu'on nous a dit au CCAS. (*hors micro*) ... n'avez pas le droit de faire la Délégation de Service Public parce qu'elle n'avait jamais géré directement la résidence de La Vallée. Soit en CCAS on nous dit une chose qui n'est pas juste, soit ce que vous nous dites en ce moment est incomplet.

Monsieur le Maire : Écoutez, il y a eu pas mal d'études autour de ça parce qu'en plus nous ne sommes pas propriétaire de ces locaux, c'est la SEMA Sceaux Bourg-la-Reine qui est propriétaire de ces locaux. Il y a des études juridiques qui ont été menées et on va se lancer là-dessus. Je réponds quand même, il reste une incertitude est-ce que c'est la Ville ou c'est la SEMA Sceaux qui va lancer la DSP, de toute façon si c'est la SEMA Sceaux Bourg-la-Reine en fait c'est la Ville qui va piloter. C'est ce que je peux vous répondre à ce stade.

Monsieur le Maire propose de prendre acte.

Monsieur le Maire : Je vous propose de sauter le point 16 puisqu'on l'a traité au début et de passer au point 17 qui concerne l'approbation d'admissions en non-valeur de créances éteintes.

17. Approbation d'admissions en non-valeur de créances éteintes

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point-là ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : On passe au point qui est relatif à une demande de force majeure sur un déficit de régie. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

18. Avis du Conseil Municipal relatif à une demande de force majeure sur déficit de régie

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON a une question.

M. LETTRON : Oui, c'est le même dossier que ce qu'on avait déjà discuté au Conseil Municipal ?

M. RUPP : Non, ce n'est pas du tout le même sujet. On déjà évoqué un sujet de document perdu par la Poste, la différence par rapport au cas précédent c'est que le régisseur avait égaré les preuves d'envoi par accusé de réception. C'est un autre dossier. Là on a les preuves de l'envoi, donc la Poste a admis sa responsabilité simplement pour le plafond de dédommagement qu'elle accorde, c'est-à-dire 458 € par envoi, donc 916 € pour 2 envois.

M. LETTRON : C'était des CESU aussi la fois précédente ?

M. RUPP : C'est un dossier différent du précédent.

M. LETTRON : Oui mais la fois précédente c'était aussi des CESU ? (*hors micro*)

Monsieur le Maire : Je propose d'émettre un avis sur cette demande d'exonération. (*hors micro*) Là c'est la Poste qui a déclaré qu'ils avaient perdu. (*hors micro*) Oui on peut privatiser la Poste, ce sera peut-être plus simple

M. LETTRON : (*hors micro*)

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : On passe maintenant à un point qui concerne les comptes définitifs et le rapport du liquidateur de l'OPH de Bourg-la-Reine, et l'autorisation de l'augmentation du capital de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et de l'attribution d'une subvention dans le cadre du transfert du patrimoine à cette SEM Sceaux Bourg-la-Reine. C'est relativement compliqué. Monsieur RUPP quelques éléments. Simplement je précise qu'au 3^{ème} paragraphe, quand on dit environ 800 logements il s'agit de 640 logements, il y a une erreur de frappe à ce niveau-là pour Bourg-la-Reine.

19. Approbation des comptes définitifs et du rapport du liquidateur de l'OPH de Bourg-la-Reine, autorisation de l'augmentation de capital de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et de l'attribution d'une subvention

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Des questions ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Simplement on a une répartition là des actions, ma question porte sur la gouvernance ou le droit de vote parce que clairement Bourg-la-Reine passe d'une situation où elle était souveraine dans son office à une situation où elle est minoritaire plus encore vu qu'il y a un nouvel actionnaire privé qui arrive. Comment est-ce que la gouvernance ou le droit le vote sera réparti et laisse à penser que Bourg-la-Reine aura la capacité de prendre un certain nombre de décision ? Dans une société normale, enfin sans des statuts particuliers le minoritaire à le droit de se taire et le majoritaire qui est la ville de Sceaux décide.

Monsieur le Maire : La répartition, elle est faite proportionnellement aux logements pratiquement, avec 33,33 % la ville de Bourg-la-Reine a une minorité blocage. Il y a d'autre cas où le blocage sert, il n'y a pas que ce cas-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Je propose de passer au point numéro 20, qui concerne l'approbation de l'autorisation de mandatement complémentaire en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019 pour pouvoir fonctionner. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

20. Approbation de l'autorisation de mandatement complémentaire en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6 (Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Monsieur BONAZZI pour Monsieur DELRIEU, Madame THIBAUT, Monsieur HERTZ et Monsieur LETTRON)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant au point qui concerne les Ressources Humaines. Le premier point c'est l'approbation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire. Je donne la parole à Madame AWONO qui va démarrer cette présentation.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Raymonde AWONO

21. Approbation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Madame AWONO présente le rapport

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS va compléter au niveau de la population salarié.

MME LANGLAIS : Je prends le relais pour la partie RH. Nous recensons au 31 décembre 2018 454 agents dont 305 femmes et 149 hommes. Les emplois sont répartis en 350 emplois permanents et 100 emplois temporaires tout budget. Les 350 emplois permanents sont occupés par 284 fonctionnaires et 70 contractuels. Les emplois temporaires sont occupés par 100 contractuels de

droit public, de droit privé ou vacataire horaire. Vous avez les graphes qui défilent. Au niveau de la répartition globale entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne les emplois permanents et temporaires. Nous avons, on l'a dit : emplois permanents 354, répartis en 109 hommes, 245 femmes ; emplois temporaires 100 emplois, répartis entre 40 hommes et 60 femmes. Ensuite la répartition des fonctionnaires et des contractuels par catégorie d'emploi. Catégorie A, nous avons 42 postes, 11 pour les hommes, 31 pour les femmes. Catégorie B, 12 hommes, 32 femmes, soit un total de 44. Catégorie C, 90 hommes pour 184 femmes soit un total de 274 ; et des agents non payés sur un grade c'est-à-dire tout ce qui est CUI, apprentis, vacataires, on en a 94 et on retrouve bien notre chiffre de 454 emplois. Au niveau de la répartition des classes d'âge sur les emplois permanents et temporaires, comme l'indique le graphe qui défile, on se rend compte que pour les 350 emplois permanents de la collectivité démarrant à 18 ans puis se répartissent par dizaine jusqu'à 60 ans. La répartition des hommes et des femmes par classe d'âge : 148 agents occupent des emplois permanents ont 50 ans et plus soit 41,80 % des 354 emplois permanents de la collectivité. Une moyenne d'âge un petit peu élevée. Au niveau du recrutement, rien d'extraordinaire, on définit un cadre d'emploi. La fiche de poste est rédigée par le service demandeur, validée par le Directeur Général des Services et les élus en charge des Ressources Humaines. Les annonces se font par le biais interne de la collectivité ou par l'extérieur via les réseaux sociaux, des bulletins d'annonces spécialisés sur des sites. Nous avons procédé en 2018 à 82 actes de recrutements hors direction de l'éducation. Ça ne correspond pas à des créations de postes, à l'exception des crèches ex départementales pour lesquelles des emplois ont été créés pour palier 8 réintégrations au Conseil Départemental. Il s'agit en fait de pourvoir à des postes qui sont vacants, liés à des mouvements des agents, à des mutations, à des prises de disponibilité pour convenances personnelles ou des absences de longue durée. La rémunération là aussi on rappelle les éléments principaux qui composent la rémunération. La rémunération principale qui comprend le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial, etc. ; la rémunération accessoire ou régime indemnitaire ; et bien sûr la mise en place du prélèvement à la source depuis le 1^{er} janvier de cette année. Les salaires s'analysent en termes de grade et d'ancienneté dans le grade, aucun écart substantiel ne ressort de l'analyse des rémunérations entre hommes et femmes à grade ancienneté responsabilité équivalente. Nous recensons au niveau des cadres de direction de Bourg-la-Reine, nous avons 8 directions, nous avons 3 hommes et 5 femmes qui composent le comité de direction. Au niveau de la politique sociale, c'est un rappel de ce qui a été présenté lors du dernier Conseil Municipal de décembre 2012. Nous avons donné mandat au CIG Petite Couronne de nous proposer des offres en ce qui concerne le risque prévoyance auprès de la mutuelle Intérieure et le risque santé auprès de la mutuelle Harmonie, puisque les conventions qui ont été mises en place en janvier 2013 viennent à expiration en fin d'année. Au niveau de la formation, là c'est un plan pluriannuel qui va de 2016 à 2020 qui avait été approuvé lors du Comité Technique du 8 mars 2016. On vous a fait un tableau des formations qui ont été réalisées au sein de la collectivité. Nous avons 123 femmes qui ont pu en bénéficier, contre 80 hommes, soit un total de 203 personnes qui ont bénéficié de ce plan de formation. La formation se fait par 2 biais, soit par le CNFPT qui est l'organe reconnu de la fonction publique territoriale ou par des organismes privés en fonction de la spécificité des formations qui sont demandées par les agents. Au niveau du CNFPT, nous avons 105 femmes qui en ont bénéficié, 65 hommes, pour un total de 170 formations. Au niveau d'autres organismes extérieurs, nous avons 15 hommes, 18 femmes, pour un total de 33 personnes. Nous avons également des formations organisées en interne, ça concernait 244 agents en 2018. Là aussi ce sont des formations très spécifiques en fonction des filières métiers. La préparation des concours et des examens professionnels, la collectivité encourage les agents à monter en compétences pour pouvoir évoluer au sein de la collectivité. Là aussi l'accent est mis sur la préparation des concours avec une préparation qui peut aller en moyenne jusqu'à 20 jours. Au niveau du tableau de suivi, des inscrits aux différents dispositifs de préparation. On voit que c'est plutôt la filière technique avec l'examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe où les demandes sont les plus importantes. Nous avons 13 inscrits, 7 hommes et 6 femmes. Au niveau de la carrière, nous avons mené un travail de fond à partir du mois d'octobre novembre pour regarder dossier par dossier les agents qui pouvaient

bénéficier d'un avancement de grade. Au niveau global, nous eu 47 avancements de grades sur l'année. Voilà un petit peu le tableau général en termes de formations, de salaires, ce qu'on pouvait dire sur la collectivité en 2018.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Monsieur LETTRON, Madame BROUTIN, Madame THIBAUT, Madame MAURICE, et Monsieur NICOLAS. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : En termes de vocabulaire, est-ce qu'il serait possible de retirer le mot coach et remplacer par formateur ? Je le vois notamment page 33. Je trouve que tous ces mots qui arrivent ne sont pas tout à fait français. Ça n'a pas de sens. (*hors micro : il est dans le dictionnaire français*) Ça n'a aucun sens. La loi Toubon elle existe, elle s'applique autant au Conseil Municipal que dans les entreprises. Je dis ça parce que ces mots arrivent de partout dans tous les rapports. (*hors micro*) D'accord, mais si tu veux parler la langue de l'empire, tu parles la langue de l'empire mais ce n'est pas la mienne.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Permettez-moi tout d'abord de me féliciter que pour la première fois figurent cette année dans le rapport sur l'égalité femmes hommes des orientations, 3 orientations portant sur le droit des femmes, la lutte contre les violences envers les femmes et l'égalité et l'éducation à l'égalité. J'espère vivement que c'est le signe d'une volonté réelle que la commune s'investisse désormais réellement en la matière. Avant de poser quelques questions sur ces orientations, je déplore en revanche que cette année encore la Journée Internationale pour les Droits des Femmes soit encore une fois dénommée Journée de la Femme dans le journal de Bourg-la-Reine. Cela est révélateur des progrès à faire dans la compréhension du sujet et la communication en la matière. A propos du rapport, je réitère les questions que j'ai posées en commission et qui n'ont pas reçu de réponse ou en tout cas partiellement. D'ailleurs, je demanderai à Madame AWONO de répéter les premiers chiffres qu'elle a indiqués parce que je n'ai pas tout compris. La première question que j'avais posée c'était quel est le nombre de femmes bénéficiaires d'une aide à l'insertion que vous évoquez dans le rapport. Il est cité non seulement des actions de « coaching » pour lesquelles j'aimerais bien que vous me redonniez les premiers chiffres mais également une prise en compte pour l'attribution des places en crèches des situations de familles monoparentales et des aides pour le passage me semble-t-il du permis de conduire. J'aimerais savoir quel est le nombre de bénéficiaires. D'autre part, quels sont les projets concrets de la commune prévus en faveur de la lutte contre les violences envers les femmes. Sur ce point, je compléterais les questions que j'avais posées en commission par 2 demandes. D'une part, comment seront associés les associations et acteurs de la commune qui sont mobilisés sur ces sujets depuis plusieurs années ? D'autre part, pourquoi ne figurent toujours pas sur le site de la mairie les coordonnées permettant à toutes femmes victimes de violences de s'orienter vers les lieux d'écoute et d'accueil adaptés ? J'aurais de nombreuses autres questions sur ce sujet mais je me contenterai aujourd'hui d'en poser une dernière à vous Monsieur le Maire en tant qu'employeur. Quelle information, sensibilisation, formation, avez-vous mis ou comptez-vous mettre en place à destination d'une part de votre équipe, d'autre part des employés communaux, pour que cette dimension égalité femmes-hommes soit désormais pleinement intégrée dans la politique et la mise en œuvre des actions communales et de façon pérenne, comme vous l'indiquez vouloir le faire dans le rapport ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THBAUT : Pour qu'il n'y ait pas de méprise, je suis d'accord avec ce que ma voisine vient de dire sur l'avancée et les choses qu'on voit apparaître et qui n'existaient pas, donc on peut que s'en féliciter en termes de forme beaucoup, de fond je l'espère sur les actions au sein de la Ville vis-à-vis de nos concitoyens. Mon intervention, qui est le résultat du fait que je suis excessivement choquée, et ne porte que là-dessus, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, sur la commune en tant d'employeur. Le rapport, qui est censé être un rapport égalité professionnel, qui n'est pas du tout encore à la hauteur

de ce qu'il devrait être. C'est uniquement sur ce sujet que porte mon intervention.

J'espérais que l'époque était révolue où une adjointe au maire, toujours parmi nous, m'avait assenée que j'étais une mère indigne si avec le nombre d'enfants que j'avais, je souhaitais travailler et demander une place en crèche pour notre dernière. Je tiens à préciser que cela a été le déclencheur de ma présence ici parmi l'opposition.

Malheureusement, la lecture du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne me permet pas de conclure que la Ville en tant qu'employeur, et j'insiste sur ce vocable, a beaucoup progressé sur le sujet. Si on retrouve quelques chiffres, les ratios habituellement calculés en la matière ne le sont pas ici par méconnaissance du sujet ou par volonté d'éviter tout débat : je vous laisse trancher.

Dans ce domaine également, j'ai rempli les vides : pas sur les rémunérations puisque aucun chiffre ne permet de vérifier la conclusion qui nous est assenée, à savoir qu'aucun écart ne ressort de l'analyse des rémunérations, analyse dont nous ne disposons pas. Pour la formation, on découvre un taux de formation de 40,3 % pour les femmes contre 53,7, % pour les hommes ; on est loin de l'égalité dans ce domaine. Pour la préparation à concours, c'est pire avec 7 hommes et 6 femmes alors qu'elles représentent 67 % des effectifs. L'avancement de grade n'est pas meilleur avec 0 agent concerné parmi les 42 de la catégorie A qui interpelle, donc à la fois pour les hommes et pour les femmes, un taux de 16,7 % pour les hommes et 12,5 % pour les femmes dans la catégorie B et 18,9 % pour les hommes et 13 % pour les femmes dans la catégorie C.

A quand une prise de conscience et une vraie politique dans le domaine de l'égalité femmes/hommes au sein de notre collectivité dans son rôle d'employeur ?

Monsieur le Maire : Madame MAURICE s'il vous plaît.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Juste pour revenir sur les chiffres qui nous ont été présentés, enfin sur la présentation notamment sur la partie qui était portée ce soir par Madame LANGLAIS, lorsque qu'on compare et là c'est un petit peu le sujet puisqu'on compare la part des hommes et des femmes dans différents domaines des Ressources Humaines, c'est quand même mieux avec un pourcentage, ça me semble même un peu la base. Les chiffres bruts n'ont aucun sens quand on fait une comparaison entre 2 parties d'une même population. Ça serait appréciable, si ça ne vous ennuie pas d'avoir aussi le pourcentage. Je pense que tout le monde gagnerait en compréhension, lisibilité sur ce sujet en voyant cet indicateur. Je m'étonne aussi du fait qu'il y a quand même de nombreux points dans la présentation qui a été faite qui concerne certes les Ressources Humaines mais on ne voit pas du tout le rapport avec l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en tant que tel. Il y a vraiment de nombreux points qui sont hors sujet, ça gonfle un petit peu la présentation mais ça n'en maque pas à mon sens le manque flagrant de fond, d'engagement et de connaissance du sujet. Une vraie politique ça passe par de la sensibilisation de la formation, un travail contre l'autocensure, on donne des rôles modèles, on va travailler sur cette promotion, cette construction de parcours, des éléments qui touchent plus les femmes comme l'équilibre des temps de vie et la parentalité. On se tient à votre disposition, j'associe mes collègues même si ce soir il n'y a que les femmes qui ont pris la parole, j'associe mes collègues, on se tient à votre disposition puisque pour des raisons X ou Y nous sommes tous impliqués et parfois professionnellement sur ces sujets. Il y a des compétences, si vous le souhaitez, qu'on pourrait partager avec vous. Je voudrais rappeler que même si c'est un sujet qu'on appelle diversité et égalité des chances, ces sujets touchent souvent des personnes ou des catégories de personnes qui sont de manière vraie ou supposée dans une minorité par rapport à une majorité qui de ce fait ne disposerait pas d'une réelle équité des chances. Je rappelle juste que les femmes ne sont pas une minorité, elles représentent 50 % de la population active. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur NICOLAS s'il vous plaît.

M. NICOLAS : Merci Monsieur le Maire. Je voulais saluer également la qualité du rapport qui a été présenté ce soir et notamment la partie sur les actions de la Ville en faveur de la promotion égalité femmes-hommes. Je me permets juste de faire quelques propositions d'amélioration pour l'année

prochaine. J'aurais aimé que le paragraphe sur la politique sociale soit un petit peu plus développé. En particulier, les mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle et vie familiale qui existe pourtant pour les agents de la Ville. On aurait pu développer un petit peu plus cette partie-là. Avoir le nombre d'agents en temps partiel ou en télétravail avec leur répartition femmes-hommes. Egalement connaître le nombre d'agents de la Ville qui ont pris un congé maternité ou un congé paternité. Ce sont différentes pistes d'amélioration, différents indicateurs qu'on trouve habituellement dans un rapport de situation comparer l'égalité femmes-hommes en entreprise. Je sais que ce n'est pas obligatoire au niveau d'une collectivité mais ce sont toujours des indicateurs intéressants. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. Madame LANGLAIS, des éléments de réponses.

MME LANGLAIS : Je prends acte des remarques de Madame MAURICE, de Madame THIBAUT. En ce qui concerne la remarque de Monsieur NICOLAS, nous avons présenté cet après-midi au Comité Technique, donc CCAS plus Ville, un bilan sur le télétravail qui a été mis en place au 1^{er} janvier 2018. Nous avons 15 agents de la collectivité qui ont souscrit à ce dispositif et nous avons un bilan je dirais très positif avec un retour des agents sur la manière dont ils peuvent travailler chez eux aussi bien sur le plan technique avec tous les moyens qui sont mis à leur disposition, avec notamment le fait qu'ils peuvent se connecter sur les outils des filières métiers sans aucune difficulté, et un ressenti personnel avec moins de fatigue, puisqu'il y a moins de transports en commun, moins d'émission de CO², etc. La collectivité est vraiment ouverte au bien-être des agents. Personnellement, moi j'y attache beaucoup d'importance, je pense que les gens qui me connaissent peuvent en témoigner. On essaie d'année en année d'améliorer la présentation et d'avoir des actions concrètes pour que les femmes se sentent bien au sein de la collectivité avec un vrai égalitarisme. Force est de constater que quand on publie des postes, on a beaucoup plus de femmes qui se présentent par rapport aux hommes mais faut-il encore que toutes les conditions soient réunies pour que les femmes aient leur place au sein de la collectivité comme les hommes.

Monsieur le Maire : Madame KHALED, certaines réponses à quelques questions peut-être ?

MME KHALED : Par rapport aux questions sur la partie politique sociale qui ont été posées par Madame BROUTIN essentiellement, vous souhaitiez avoir des chiffres plus précis sur les actions qui ont été menées. Je suis désolée, là je ne les ai pas sous les yeux, je ne sais pas si Raymonde tu as des précisions, donc je te passerai la parole pour donner ces précisions chiffrées. Vous évoquiez la question de l'admission des enfants des familles monoparentales au sein des crèches. Je voulais vous signaler qu'on a tenu compte de ce critère dans la grille de pondération des demandes de places en crèche qu'on vous a présentée lors du dernier Conseil Municipal puisque les familles monoparentales ont une pondération qui est supérieure aux familles avec 2 parents parce qu'on sait bien que dans les parcours d'insertion des familles monoparentales évidemment le mode de garde est un critère fondamental pour l'accès ou la reprise du travail. Les chiffres concernant l'accès des familles monoparentales en crèche, je vous propose que l'on en reparle puisqu'on vous a promis un bilan suite à la prochaine commission d'attribution des places en crèche. On va vous faire un bilan très précis en commission de ce qu'a donné l'application de chaque critère de pondération donc on y reviendra à ce moment-là.

MME BROUTIN : Juste préciser ma demande, j'ai entendu votre réponse. Il s'agissait notamment de ce qui a été fait en 2018, le bilan sur l'octroi des places en crèches à des femmes en recherche active d'emploi pendant 6 mois. J'aurais souhaité savoir combien de bénéficiaires en 2018 indépendamment des dispositions qui sont prises.

MME KHALED : Ces chiffres existent, on va vous les donner, je ne sais pas si Raymonde tu les as là ce soir. En tout cas on avait fait l'étude, donc on les a à votre disposition. Sur les violences faites aux femmes. On a un nouveau plan gouvernemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. On a demandé donc cette année, c'est la grande nouveauté qui vous a été présentée par Madame AWONO, on a souhaité adhérer au centre Hubertine Auclert. Pour une raison

essentielle, c'est qu'en fait si vous voulez, déjà une raison globale, les politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes elles irriguent toutes les politiques municipales dans tous les domaines et on a souvent des difficultés à justement rendre lisibles les actions particulières qui sont menées en faveur de l'égalité femmes-hommes. C'est pour cette raison qu'on a souhaité se faire accompagner par ce centre qui a un savoir-faire depuis longtemps qui est un centre porté par le conseil régional d'Ile-de-France essentiellement, pour justement pouvoir prendre du recul sur nos politiques, en extraire les résultats. En 2019 déjà on va leur demander leur accompagnement au niveau méthodologique pour faire un diagnostic précis de ce qui est réalisé au sein de la commune dans toutes les politiques. Les politiques sociales c'est assez facile, d'ailleurs on vous en a présenté une vision assez précise ce soir. Il y a aussi matière à développer des politiques en faveur des femmes. Par exemple, dans l'urbanisme pour citer un exemple ou dans les ressources humaines. On va justement faire ce diagnostic avec eux cette année, on va développer une méthodologie de diagnostic avec eux. Ensuite, deuxième chose, en adhérant à ce centre, on a aussi accès à des formations et on a, parmi le panel de formations qui nous sont proposées, on a choisi de prioriser les formations qui touchent aux violences faites aux femmes. Justement pour les prévenir, et surtout pour les repérer. Avant le printemps 2019, on va déployer des formations de sensibilisation pour tous les personnels qui sont au contact des enfants. On s'est rendu compte que parfois, enfin bien évidemment les violences faites aux femmes ça a un impact direct sur les enfants, ce sont des violences intrafamiliales. On a progressé quand même sur la prise en charge des femmes même s'il y a beaucoup de choses qui restent à faire. On n'est pas encore assez vigilants sur la détection de l'impact des violences sur les enfants. Il nous semble que c'est un vecteur intéressant de sensibiliser par exemple les animateurs des centres de loisirs. Par exemple les personnes qui sont à l'accueil d'un certain nombre de services et qui sont au contact y compris des enfants. Ça ce sont des formations qui vont être déployées rapidement. Après sur les questions de communication, c'est vrai il y a assez régulièrement des campagnes nationales qui sont menées, notamment pour parler du numéro d'appel national à destination des femmes victimes de violences ou de l'entourage qui a pu repérer certaines choses. On n'a pas encore c'est vrai une page dédiée à l'égalité femmes hommes sur notre site internet mais on retient cette suggestion, on a déjà parlé. Maintenant il faut quand même que je souligne que le CCAS fait un travail aussi très important puisqu'il y a toutes les plaquettes qui sont à disposition au CCAS. Ce n'est pas évident pour les femmes de parler de ces problématiques-là, c'est au décours souvent d'autres choses que l'on découvre qu'il y a un problème de violence derrière. En tout cas, toutes les plaquettes d'informations sont à disposition dans les présentoirs du CCAS. Je passe la parole à Raymonde peut-être pour des précisions chiffrées.

MME AWONO : Pour les chiffres, plus précisément pour ce qui concerne l'accompagnement de proximité à l'insertion professionnelle, je disais qu'en 2018, le service prévention a reçu 53 personnes qui ont donné lieu à 124 entretiens. Sur 53 personnes reçues, 36 sont des femmes, 17 sont des hommes. On compte également dans la tranche des 16-25 ans, 11 personnes qui se sont présentées pour de l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Je disais qu'au niveau des résultats de cet accompagnement, cela a permis l'accompagnement de 3 personnes à la création d'entreprises. 11 personnes ont intégré une formation et ça a permis aussi de relancer 16 personnes dans le circuit de recherche d'emploi, des personnes qui étaient très éloignées de ça et qui aujourd'hui sont accompagnées de très près par la professionnelle. Je disais également que 12 personnes en 2018 ont trouvé un travail à durée déterminée. Nous avons aussi comme autre action le permis civique qui a touché en 2018 17 personnes, parmi lesquelles 11 femmes et 6 hommes. Le nombre de permis accordés, on compte 7 permis qui ont été accordés, 2 codes réussis, 1 permis réussi, et 4 qui sont toujours en cours. Après, comme disait à l'instant Madame KHALED, il y a plein d'autres actions qui sont menées par le service prévention et qui permettent aux femmes, et notamment aux femmes monoparentales, de pouvoir bénéficier d'une insertion sociale et culturelle en même temps. Tout à l'heure vous évoquiez la question d'exemples concrets d'actions menées autour de la question de la violence faite aux femmes. Juste pour dire que le service prévention mène également des ateliers auprès de classe SEGPA et que le bilan établi entre septembre et

décembre 2018 montre un accompagnement de 14 élèves répartis entre 6 filles et 8 garçons âgés de 12 à 14 ans. Un atelier qui vise à mobiliser les élèves autour d'un travail en petit groupe mixte en vu d'une production visuelle et écrite sur un thème en lien avec l'éducation civique et sociale. Les thématiques qui ont été abordées sont notamment la violence entre collégiens, le racket, le harcèlement, l'utilisation du téléphone portable au collège. Tous ces points qui permettent de mobiliser un certain nombre de savoir-faire parmi lesquels l'écriture d'un scénario, d'un dialogue, l'utilisation de tablette pour prendre des photos et bien d'autres choses encore. Ça permet aussi, pour la question du respect fille-garçon, de faire paraître de manière transversale cette thématique autour d'échanges, de partages, puisque le fait de constituer des groupes mixtes va alimenter du coup cette question-là. Ça sera tout pour moi.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour le travail qui a été accompli, notamment aux questions qui ont été répondues par Madame AWONO, Madame LANGLAIS et Madame KHALED. Je vous remercie aussi pour vos suggestions. On va ajouter le numéro de téléphone que vous avez indiqué, on proposera également d'améliorer le rapport avec des éléments que vous avez donnés, notamment par exemple de remplacer les chiffres bruts par des pourcentages pour gagner en lisibilité. On améliorera le rapport dans ce sens-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 24

Contre : 1 (Madame THIBAUT)

Abstention : 4 (Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Monsieur BONAZZI pour Monsieur DELRIEU, Monsieur HERTZ)

MAJORITE

Monsieur le Maire : On passe au point 22, qui concerne la modification des emplois permanents de la Ville. Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

22. Approbation de la modification des emplois permanents de la Ville

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur BONAZZI, Monsieur LETTRON. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je voulais simplement prendre l'occasion de cette discussion-là pour rappeler quelque chose qui a été commencé, ébauché en commission finances. C'est une discussion avec Madame LANGLAIS, avec Monsieur DEBAILLEUL, on a souvent le sentiment qu'on aimerait avoir avant de discuter ou de parler de ces créations de postes un organigramme complet et savoir si les postes qui sont créés sont du redéploiement ou véritablement une augmentation de l'effectif. Très souvent, quand on parle des effectifs on va parler ponctuellement des décisions du moment mais on n'a peu la vision générale des effectifs de l'affectation de ces effectifs par service et de leur évolution. On a eu quelques réponses en commission mais qui ne sont pas du tout dans le rapport que l'on lit ce soir. Je trouve que ça serait bien d'avoir cette politique-là sur le plan à la fois quantitatif et qualitatif puisque c'est le plus gros poste de dépense de la Ville.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Sur ce point, sur la création des postes pour la médiathèque, d'abord moi je suis opposé à l'ouverture le dimanche mais même s'il y avait ouverture le dimanche, 2 postes ce n'est pas suffisant pour assurer le travail.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner une synthèse au niveau des effectifs, on a ça. Ecoutez, ce qui se passe au niveau de la médiathèque, globalement le nombre d'horaires d'ouverture augmente de 5 heures par semaine, pas plus. Il faut 5 personnes pour que la médiathèque puisse être ouverte

donc ça fait 25 heures par semaine. 25 heures par semaine c'est moins d'une personne, et on embauche 2 personnes. Je pense que c'est largement suffisant. (*hors micro*) En plus il y a des heures de vacataire. Si on calcul le nombre d'heures c'est quand même extrêmement simple. (*hors micro*) On sait gérer des rotations quand même.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur LETTRON)

MAJORITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Le point divers, le premier point concerne un point qui a été demandé à la commission finances, un rapport sur l'absentéisme. Comme il est disponible, on vous propose de vous le distribuer et Madame LANGLAIS donnera quelques commentaires.

MME LANGLAIS : L'organigramme on l'a mais il faut le rafraîchir. On a une nouvelle RH qui arrive le 15 avril donc ça fait partie d'un des sujets prioritaires ainsi que les mises en place du RIFSEEP. Là, par rapport à vos observations lors de la commission finances, le service RH nous présente un rapport sur l'absentéisme. Nous avons fait une distinction par type d'arrêts : les arrêts de travail, les maladies professionnelles, les gardes d'enfants, congés longue maladie, congés longue durée, maladie ordinaire, maternité, congés paternité et disponibilité en attente de retraite pour invalidité. On fait un parallélisme sur 3 ans, donc pour l'année 2016 jusqu'à 2018, aussi bien pour le CCAS que pour la Ville. On peut constater globalement dans ce rapport sur l'absentéisme c'est que c'est vraiment la maladie ordinaire qui ressort au niveau des arrêts maladie. En 2018, on a 172 arrêts, qui est moins élevé qu'en 2017 où on en avait 199 sur la Ville. Pour l'année 2018, on a 139 femmes qui ont été arrêtées pour maladie ordinaire contre 33 hommes, on retrouve bien le chiffre de 172. Ce qui est intéressant de voir c'est l'analyse des jours d'absence par type d'arrêt. On a congé longue maladie, congé longue durée et maladie ordinaire qui sont vraiment les 2 pôles sur lesquels nous observons le plus d'absentéisme. Pour le congé longue maladie, congé longue durée, on voit qu'on est en décroissance en 2018 par rapport à 2017. Quasiment le même taux d'absentéisme sur les maladies ordinaires, qui constitue, je le disais, le premier motif d'arrêt qui concentre 40,77 % du taux d'absentéisme de la collectivité. On note une baisse sensible du nombre de jours de congés de longue maladie, de longue durée. En revanche, depuis 2016, les arrêts pour accidents de travail ne cessent de progresser. Là aussi nous allons recruter à partir du 1^{er} mai un responsable santé prévention au niveau de la collectivité puisque l'agent qui était en charge de ce travail ne nous donnait pas satisfaction. Là c'est à titre personnel, je pense qu'il y a quand même un lien par rapport à l'augmentation de ces accidents de travail puisqu'il faut aller sur place au centre technique municipal, voir les postures des agents, discuter avec eux, mettre en place des plans d'actions, ce qui n'a pas été fait et je le regrette. Ensuite, vous avez un taux d'absentéisme avec les graphes. On voit là aussi la maladie ordinaire qui représente 40,77 % on l'a déjà dit. L'absentéisme par filières. Tu descends un petit peu l'organigramme. C'est la filière technique qui enregistre le plus fort nombre de jours d'arrêt avec 4 703 jours mais c'est la filière qui regroupe le plus de risques professionnels : le service hygiène restauration, le centre technique municipal et la petite enfance. Ces agents sont très sollicités physiquement. Ensuite, on a un tableau, on va dérouler le tableau par services. On voit que le service périscolaire cumule 1 333 jours d'absences, 2 agents ont été absents tout au long de l'année en congé de longue durée soit 54 % des absences de ce service. 3 agents comptabilisent 372 jours d'arrêts soit 69 % des arrêts en congé de maladie ordinaire. Le service aussi qui cumule pas mal d'absentéisme c'est le service on l'a dit hygiène restauration qui connaît le plus grand nombre d'absences. Les jours maladie ordinaire représentent 59,93 % des absences de ce service, 4 agents

sont concernés par une longue absence, 1 agent en congé de longue maladie, un autre en congé de longue durée et 2 en congé maternité. Ce service fait apparaître un fort taux d'agents âgés de plus de 50 ans avec un déséquilibre du personnel hommes femmes. De part leur métier, ces agents sont aussi très exposés aux risques liés à l'activité physique, je l'ai déjà dit. Le service des Ressources Humaines aussi qui comptabilise 719 jours d'arrêts, en fait c'est lié à l'absence d'un agent en congé de longue durée. Ensuite vous avez le nombre moyen de jour d'arrêt par agent. Là si je prends par exemple le poste maladie ordinaire pour vous expliquer un petit peu les ratios et les pourcentages calculés. Maladie ordinaire on a dit que c'était 4 215 jours, si je le divise par 454 emplois permanents recensés au sein de la Ville au 31/12/2018, j'arrive bien à un ratio de 9,28. Pareil pour le congé longue maladie, et congé longue durée. On a vu dans le tableau précédent que ça représentait 2 547 jours d'absences divisés par 454 on retrouve bien le ratio de 5,61. Le nombre de jour d'arrêt rapporté en équivalence temps plein, là ce sont les mêmes jours d'absence mais rapportés à 220 qui est le chiffre donné au titre du nombre de jours travaillés dans une année. Au niveau de la durée des congés de maladie ordinaire, on a fait la distinction entre jusqu'à 15 jours, de 16 à 30 jours, au-delà de 30 jours, et supérieur à 90 jours. Les arrêts de courte durée, qui varient de 1 à 15 jours restent constants. La maladie ordinaire de plus de 30 jours concerne 21 agents, c'est l'indicateur le plus élevé, soit 29,61 %. Ensuite par tranche d'âge, ce n'est pas un secret, on voit bien que les pathologies les plus importantes sont caractérisées par une tranche d'âge qui est oscillée entre 46 et 55 ans. Voilà un petit peu le tableau qu'on a pu faire suite à vos remarques.

Monsieur le Maire : On peut prendre vos questions si vous voulez. Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Comme il est tard et qu'on le découvre en séance, je vais juste vous faire un commentaire...

Monsieur le Maire : Non, vous l'avez demandé en commission.

MME THIBAUT : Non mais je vous remercie sauf que je ne peux pas vous dire que je vais vous faire une analyse pertinente à la seconde d'un dossier qu'on nous a remis en séance. Merci de nous le fournir. La réaction par contre immédiate que j'ai, je vous propose de retirer le congé maternité et le congé paternité des arrêts. Vous pouvez dire que c'est un arrêt mais mettez-le à part. Au contraire, ça fausse tous les calculs et je reviens au sujet précédent égalité, on revient sur l'égalité femmes-hommes. On se félicite quand les pères prennent leur congé paternité et le congé maternité n'est pas une maladie, c'est une absence dont la société devrait aussi se féliciter, se réjouir. Autant tous les autres ce sont vraiment des arrêts, il y a une distinction aussi entre tout le reste où s'il n'y en a pas on s'en félicite et là s'il y en a on va s'en féliciter. On ne peut pas les sommer et faire des totaux sur les arrêts par services en sommant maternité, paternité et autres absences. C'est effectivement une absence, mais ça doit être dissocié, et mis à part. (*hors micro*) Enfin, on en met d'autres.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, de façon générale. Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Ma remarque était exactement la même. Je souhaite vraiment que soient catégorisés à part les congés maternités et congés paternités. Les congés parentaux, adoption, c'est vrai que tout ça, c'était très intéressant d'avoir des données mais on ne peut pas les sommer comme on dit et faire des moyennes avec des congés maladies.

Monsieur le Maire : C'est 20 % par rapport aux hommes, c'est même 25 % c'est énorme.

MME THIBAUT : Ce n'est pas de l'absentéisme. C'est de l'absence.

Monsieur le Maire : On corrigera. On peut les sortir les arrêts. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : En dehors de ce qui vient d'être dit qui est tout à fait pertinent, il me semble, il y a tous les chiffres mais il y a un taux qui est assez intéressant dans une entreprise, c'est le pourcentage d'absentéisme, hors les droits normaux pris. Pourquoi ? Parce que ce pourcentage en fait quand on y travaille depuis des années, on comprend à peu près, tout absentéisme confondu, on commence à comprendre quand quelque chose va mal, et là dans tout le rapport il y a plein de données mais il n'y

a pas ce taux d'absentéisme pour la collectivité par an. On a à chaque fois les pourcentages que vous nous mettez, bien souvent ce sont des pourcentages entre l'année N et l'année N-1. C'est-à-dire que vous nous donnez beaucoup de pourcentages sur les évolutions mais on n'a pas le pourcentage annuel d'absentéisme.

Monsieur le Maire : Au niveau du paragraphe 4, vous l'avez. Nombre de jours de service par nombre de jours total. Vous avez là l'absentéisme, page 4.

M. LETTRON : Ah oui total Ville, oui mais total Ville 0,1 ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : Pourquoi ce n'est pas possible ? Ce sont les chiffres. Je suis surpris.

M. LETTRON : Ça n'existe pas, personne n'a 0,1 % d'absentéisme.

Monsieur le Maire : Si, moi j'ai fait le calcul avec 9 000, moi j'étais surpris aussi mais si vous faites 9 000 divisé par 400 divisé par 200 vous trouvez exactement 0,1. 9 000 par 400 personnes et 200 jours ça fait exactement 0,1. Les gens sont contents de travailler à Bourg-la-Reine, ne vous inquiétez pas.

M. LETTRON : C'est extraordinaire, c'est un chiffre que me je n'ai jamais vu dans ma vie ! Ça ne colle pas Monsieur le Maire !

(hors micro)

Monsieur le Maire : Non il y a plein de 0. Il y a des 0,08, des 0...

(hors micro)

M. LETTRON : 22 jours sur 200 jours, ça fait 10, excusez-moi Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui mais c'est parmi les agent absents là les 22 jours non ? Ce ne sont pas tous les agents ?

M. LETTRON : Si c'est la moyenne. 0,1 ça me paraît un chiffre plus qu'extraordinaire. Là franchement vous êtes dans le Guinness des records. *(hors micro)* Médaille de la Cour des Comptes. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : 25 divisé par 200 divisé par 400, oui c'est 10 % ce n'est pas 0,1.

M. LETTRON : Voilà, vous voyez.

Monsieur le Maire : Il y a une erreur là c'est 10 %.

M. LETTRON : Si c'est 10 %, 10 % dans une entreprise classique on est déjà dans le rouge. Dans une entreprise classique, au-delà de 6 %, à 7 on commence à regarder fortement et à partir de 6 on regarde mais à 7 on commence à s'affoler un peu mais à 10 ça chauffe. Je vous le dis 10 %, si c'est 10 % je regarderai.

Monsieur le Maire : C'est 10 % oui.

M. LETTRON : Le document on va l'avoir numérisé je suppose. Sinon je scannerai, je ne suis pas manchot. Quitte à donner des documents, il vaudrait mieux que les pourcentages...

Monsieur le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous. Ça a été probablement été fait un peu rapidement. On fera mieux la prochaine fois. *(hors micro)* A mon avis ce n'est pas un tableau Excel, c'est une recopie sinon ça serait juste. Oui ce n'est pas un tableau Excel.

Je n'ai pas reçu de questions écrites. On se retrouve mercredi soir, après-demain, pour un conseil privé pour les subventions aux associations, le 20 février. Le prochain Conseil Municipal aura ensuite lieu le 27 mars pour le vote du budget 2019 et le Conseil avant l'été a priori, on a un point à vérifier, serait le mercredi 19 juin. Le Conseil Municipal de ce soir est terminé, je vous remercie tous pour le travail et les compléments apportés. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 25.

Le secrétaire de séance

Virginie BARBAUT